



« Tout travail mérite repos » !

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 31/07/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 31/07/2020

Sources :

- WebLex

« Tout travail mérite repos » !

Après un premier semestre de l'année 2020 particulièrement chargé, l'équipe WebLex est partie se reposer... et ça peut prendre un peu de temps !

Nous vous souhaitons un bel été 2020 et vous donnons rendez-vous le 25 août... en pleine forme et de bonne humeur !

Et surtout, prenez soin de vous !